

Électricité/Département de l'Ogoulou/Ngounié

Mimongo améliore sa capacité de production d'électricité

F.N

Mimongo/Gabon

Une nouvelle centrale thermique automatisée et équipée de groupes électrogènes tout aussi nouveaux, d'une puissance de 550 KWA a été livrée, dernièrement, en présence du ministre de l'Energie et de Ressources hydrauliques et du directeur général de la SEEG.



Les groupes électrogènes de la nouvelle centrale thermique

APRES avoir passé une période de fortes perturbations due à la vétusté des anciens groupes électrogènes manuels, la commune de Mimongo vient de se voir doter d'une nouvelle centrale thermique équipée de trois nouveaux groupes électrogènes d'une puissance de 550 KWA.

Ce nouvel équipement a été réceptionné par Guy Bertrand Mapangou, ministre de l'Energie et des Ressources

hydrauliques. C'était en présence de Jean Paul Camus, directeur général de la Société d'énergie et d'eau du Gabon (SEEG), de Benjamin Nzigou, le gouverneur de province ainsi que des autorités politico-administratives locales. L'amélioration des capacités de production d'électricité à travers ces installations participe, selon M. Camus, à la nouvelle conception des groupes électrogènes ne produisant pas de bruit assour-

dissant. « Cette centrale va nous permettre de poursuivre l'extension dans la ville de Mimongo qui est un maillon de la chaîne. C'est très important d'avoir un groupe d'une grande puissance pour développer le réseau électrique dans la cité. C'est donc pour nous un réel plaisir d'avoir réalisé cette centrale en pensant la période difficile qu'ont vécue les populations. On n'essayera de vous



Une vue des officiels à leur arrivée à Mimongo.

servir de l'eau et de l'électricité », a indiqué le DG de la SEEG.

Mettant à profit ce contexte, Guy Bertrand Mapangou a rassuré les populations de Mimongo, quant à l'extension du réseau électrique de la ville. D'autant qu'entre l'ancienne centrale thermique et la nouvelle, la puissance de consommation est passée du simple au double (de 300 à 550 KWA).

« Grâce à un programme qui

a été lancé par le gouvernement et avec la collaboration agissante de la SEEG, nous sommes en voie de couvrir plus de 13 départements à travers le Gabon. Nous avons changé toutes les centrales par celles dites de nouvelles générations, y compris celle de Mimongo avec une puissance garantie. Il faudra donc plus de clients et de consommation, sinon demain nous risquons d'avoir de problèmes au regard de la puis-

sance des groupes. L'électricité est à la base de tout développement économique, y compris l'eau », a souligné le ministre.

Entièrement neuve, la centrale thermique de Mimongo est automatisée, équipée de trois groupes électrogènes d'une puissance installée de 550 KWA nouvelle génération. Cette puissance actuelle par rapport à celle de Mimongo permet d'avoir une grande marge pour la continuité du service. D'autant que la puissance maximum de Mimongo en pointe est de 145 KWA. Ces trois groupes automatisés sont en palier d'ordre priorités 1, 2 et 3. C'est-à-dire, lorsque le groupe 1 est en service avec une augmentation exponentielle, il va chercher la seconde priorité au groupe suivant et ainsi de suite.

L'objectif est donc de minimiser les désagréments et autres perturbations dont sont victimes les consommateurs.

Libre-propos

Les difficultés de circulation dans un quartier urbanisé : le cas des Charbonnages

Par Guy-Obain BIGOUMOU MOUNDOUNGA*

Libreville/Gabon*

AUX Charbonnages, l'un des quartiers urbanisés de la périphérie Nord-Est de Libreville, la circulation n'est plus bien assurée. La rue ne joue plus la fonction circulaire pour laquelle elle est conçue : assurer des dessertes, être une voie de communication, un axe de circulation (Steck, 2007). Quels sont les faits à l'origine de ce phénomène ? Plusieurs facteurs expliquent cette situation. Elle est liée, d'une part, à la spéculation foncière qui a modifié son paysage d'origine et, d'autre part, à la montée de la fonction commerciale qui remplace progressivement la fonction résidentielle d'avant.

LA SPÉCULATION FONCIÈRE.

Entendue comme toutes les opportunités de production de l'espace à des fins pécuniaires auxquelles se livrent les personnes qui accèdent au sol urbain (les propriétaires des villas), la spéculation foncière commence au début des années 1980. En ce temps, les lotissements des charbonnages offraient un cadre magnifique à la ville et à ses occupants. Les villas étaient luxueuses dans des parcelles aérées qui ne comptaient qu'une maison ; les rues et les trottoirs assuraient à la petite population une circulation fluide dans le quartier.

Galvanisés par des idées mercantilistes, les nouveaux propriétaires devinrent soudainement des bailleurs en puissance. Certains transformèrent les espaces vacants en espaces locatifs où de nombreux et divers commerces allant des bistrotts aux épiceries, en passant par le petit commerce de détail d'aliments, coiffures, vulcanisation, quincaillerie, etc. (Bouyou, 1988) se greffaient aux nouvelles habitations. S'opérant de façon anarchique, ces changements touchaient aussi bien les places réservées aux espaces verts que les bordures de voie avec une incidence sur la circulation. D'autres propriétaires personnalisèrent leur lotissement en modernisant leur maison et en érigeant des barrières autour des villas. Ces transformations n'empiétèrent pas moins sur le domaine public. On retrouve par-ci, des poteaux électriques à l'intérieur de certaines concessions, par-là, des trottoirs disparaissant suite au passage d'une barrière. Sur le terrain, le constat est désolant tant les irrégularités sont nombreuses. Les premières personnes à payer le prix de ces abus, ce sont les piétons. Ils voient leurs es-

paces de circulation se réduire en peau de chagrin au profit de ces aménagements. Or, selon les mesures de servitude du code de l'urbanisme se rapportant aux voies secondaires, toute barrière doit être érigée à 3m de la voie principale. Et, la largeur d'un trottoir ne doit pas être inférieure à 1,50m. De telles pratiques ne sont pas nouvelles dans les quartiers urbanisés africains surtout quand les contrôles sont abandonnés comme en Côte d'Ivoire dans les années 1980. Prévue pour être une ville avec ses espaces fonctionnels et sa population particulière (classe moyenne), Yopougon, situé dans la périphérie ouest d'Abidjan, est devenue certes une cité mais avec des objectifs qui n'ont pas été tous respectés. Et ce, à cause d'une spéculation foncière dans laquelle prirent part de nombreux acteurs (Yapi-Diahou, 1981).

Concernant les charbonnages, tout le monde s'accorde à reconnaître que ce quartier n'est plus ce qu'il était dans le temps et que la fonction circulaire est celle qui est la plus affectée. Les premières responsabilités incombent aux pouvoirs publics. Leur absence fait que les particuliers développent des pratiques égoïstes sur l'espace aussi longtemps que le positionnement de l'Etat sur le sol urbain de façon générale et sur les constructions (en bordure de route en particulier) restera flou. Par conséquent, le laisser-faire des pouvoirs publics a eu raison des changements qu'on observe aujourd'hui, alors que la fermeté aurait été plutôt dissuasive pour venir à bout des pratiques isolées des résidents sur l'espace. La création récente d'une agence nationale d'urbanisme des travaux topographiques et du cadastre dont les brigades sillonnent de temps en temps la ville, semble relever d'une prise de conscience des pouvoirs publics. Elle viendrait réduire les abus constatés sur le terrain. Pour l'instant, la situation aux charbonnages est davantage aggravée par la prégnance de la fonction commerciale.

LA PRÉGNANCE DE LA FONCTION COMMERCIALE : COMMERCE DE PLEIN AIR ET COMMERCE DE DÉTAIL.

Cette forme d'occupation de la rue diffère de la première. Il s'agit du développement d'un certain nombre d'activités qui se sont toujours déployées dans la rue et que l'on observe le plus souvent près du marché central de la ville. On assiste depuis quelques temps à un déplacement de leur épice centre vers des quartiers urbanisés à l'instar des charbonnages avec une inci-

dence sur les transports comme sur les lieux où on les rencontre (Paulais, Wilhelm, 2000).

Deux types de commerce empêchent la libre circulation dans les charbonnages. Le premier est le commerce de plein air. Il s'observe à travers les étals qui occupent partiellement voire totalement les trottoirs du matin jusqu'au soir. Il s'agit de la vente de produits vivriers (banane, piment, manioc, légumes, aubergines, etc.) auxquels s'ajoutent : poisson fumé, orange, pomme, mais aussi de gargotes de vente de cigarette, bonbons. La friperie (constituée de vêtement, de chaussure, de sac à main) complète la liste de produits rencontrés sur les trottoirs. Le commerce de plein air inonde quasiment tout le rond-point des charbonnages. Des descentes policières ont tenté de mettre fin au désordre qu'engendraient ces activités. Les effets ont été de courte durée. Leur retour est plus effectif que par le passé. Avec une occupation qui bloque les trottoirs, les piétons sont contraints d'emprunter de temps en temps la chaussée.

Le second commerce est celui de détail. Il affectionne les propriétés vendues ou mises sous bail pendant des années à des acquéreurs (étrangers africains et libanais) qui les transforment à cet effet. Si ces activités sont utiles aux populations résidentes et aux quartiers environnant les charbonnages, elles ne s'accompagnent pas moins d'une confiscation de la rue. Dans ce cas, le type d'urbanisme qui a prévalu dans la cité reste inapproprié aux activités qu'il accueille aujourd'hui d'autant plus que ce sont des villas modifiées ou pas toujours comme cela se présente sur place. Dans tous les cas deux ou trois exemples illustrent cette situation.

D'abord, juste en amont, le dépôt de bois et de ciment mobilise des porte-charges qui restent stationnés sur la voie publique pendant des heures, le temps du déchargement. Cette opération ne s'effectue pas sans danger pour les usagers des transports. Elle requiert la vigilance des automobilistes et des piétons à l'approche de ces tonnages. Si des catastrophes avec chute de containers provoquant des conséquences en vies humaines n'ont pas pu être évitées dans le quartier Plaine Niger par manque d'anticipation, des accidents se sont déjà produits aux charbonnages mettant en cause ce dépôt de bois et de ciment.

Ensuite, la boulangerie Bon Matin, qui a aménagé, à l'arrière de l'établissement, un parking disposant d'un nombre de place

très limité, les problèmes de circulation n'ont pas pour autant été résolus. Les usagers véhiculés stationnent en pleine route pour s'approvisionner en pain. Avec la disparition des trottoirs, piétons et automobilistes se disputent la chaussée. La principale conséquence est la congestion du trafic en raison d'une mauvaise utilisation de l'espace malgré un taux de motorisation faible.

Enfin, les commerces qui se multiplient dans le quartier et particulièrement à l'emplacement du chargement des clandos pour Diba diba vont aussi avoir des conséquences évidentes sur la circulation interne à la cité pour au moins deux raisons.

La première est que les aménagements en cours n'ont pas prévu la construction des parcs de stationnement pour les usagers véhiculés, et ceux qui viennent en taxi. Une telle situation provoquera, qu'on le veuille ou non, de longues files d'attente et des embouteillages dans une rue qui n'est pas épargnée par le phénomène de stationnement à double sens qu'on observe déjà dans les rues fréquentées des quartiers populaires de Libreville (Gnéguitsila Koupi, 2008).

La seconde raison est que les commerces qui s'ouvrent dans les charbonnages élisent tous les abords des rues. Ils ne seraient pas épargnés par les problèmes de logistique et de transport, ne se serait-ce que pour les livraisons qui nécessiteront de gros porteurs, gênant davantage la circulation dans le quartier.

Initialement conçue pour être une voie de communication, un axe de circulation, la rue ne joue plus cette fonction aux charbonnages où certains usagers des transports ne trouvent plus leur compte. Cette situation est provoquée par le développement de la fonction commerciale qui utilise la rue comme support, mais auparavant à la spéculation foncière très active dans le quartier. Pour garantir la libre circulation des usagers dans la capitale qu'à l'intérieur de ses quartiers urbanisés à l'instar des charbonnages, les modèles urbains les plus fermes pourraient inspirer les pouvoirs publics. L'exemple zimbabwéen a le mérite, à travers son caractère répressif (Gervais-Lambony, 1993), de faire respecter la régularité des espaces que sont : la maison, la rue et même le trottoir, et de prévenir toutes les violations possibles qui anéantiraient quelques citadins.

*Docteur en Géographie-Aménagement Attaché de recherche IRSH/CENAREST